



L'ASSOCIATION CANADIENNE DES ORGANISMES DE CONTRÔLE DES RÉGIMES DE RETRAITE

David Wild
Chair of the Joint Forum
Chair, Financial Services Commission, and
Superintendent of Pensions
Saskatchewan

Debbie Lyon
Superintendent of Pensions
Manitoba

Dennis Gartner
Superintendent of Financial Institutions
Alberta

Julian McCarthy
Deputy Superintendent of Pensions
Newfoundland & Labrador

Bob Christie
CEO & Superintendent of Financial Services
Ontario

AUTORITÉS CANADIENNES EN VALEURS MOBILIÈRES

Doug Hyndman
Chair
British Columbia Securities Commission

Stephen Murison
Vice Chair
Alberta Securities Commission

Les O'Brien
Chair
Nova Scotia Securities Commission

Paul Moore
Vice Chair
Ontario Securities Commission

Jean St-Gelais
President & Chief Executive Officer
Autorité des marchés financiers
Québec

LE CONSEIL CANADIEN DES RESPONSABLES DE LA RÉGLEMENTATION D'ASSURANCE

Jim Hall
Superintendent of Insurance and Financial
Institutions
Registrar of Credit Unions
Saskatchewan

James Scalena
Superintendent of Financial Institutions
Manitoba

Nancy Chamberland
Superintendent, Distribution Regulation Directorate
Autorité des marchés financiers
Québec

C. Michael Grist
Deputy Superintendent of Insurance
British Columbia

Suzanne Bonnell Burley
Assistant Deputy Minister, Dept. of Justice
New Brunswick

LES ORGANISATIONS DE RÉGLEMENTATION DES SERVICES D'ASSURANCE AU CANADA

Lois Broder
General Manager
Insurance Council of Manitoba

Voici le sixième bulletin du Forum conjoint des autorités de réglementation du marché financier (Forum conjoint). Cette édition du printemps 2006 présente de l'information sur les priorités et initiatives énoncées dans notre plan stratégique 2005-2008 ainsi qu'un résumé des principales initiatives énoncées dans notre plan stratégique 2002-2005.

À PROPOS DU FORUM CONJOINT

NOS MEMBRES

Le Forum conjoint a été mis sur pied en 1999 par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), le Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance (CCRRA) et l'Association canadienne des organismes de contrôle des régimes de retraite (ACOR). Dernièrement, les Organisations de réglementation des services d'assurance au Canada (ORSAC) ont joint les rangs du Forum conjoint.

Plusieurs organes du gouvernement fédéral participent également à diverses initiatives du Forum conjoint, notamment le Bureau du surintendant des institutions financières, l'Agence du revenu du Canada et l'Agence des consommateurs de produits et services financiers du Canada.

Le Forum conjoint est présidé par David Wild, président de la Commission de services financiers de la Saskatchewan et surintendant des régimes de retraite de la Saskatchewan.

CE QUE NOUS FAISONS

Le Forum conjoint facilite et coordonne l'élaboration de solutions harmonisées aux questions liées à la réglementation des services financiers, et ce, entre les différents secteurs et territoires du Canada. Nous nous réunissons quatre fois l'an pour parler de l'avancement de nos initiatives stratégiques et pour évaluer les nouvelles questions relatives à la réglementation des services financiers qui présentent un intérêt particulier pour nos membres et autres intervenants.

DANS CE NUMÉRO

:
À propos du Forum
conjoint
1

Plan stratégique
2005-2008
2

Aperçu des initiatives
énoncées dans notre
plan stratégique
2002-2005
4

Personnes-
ressources
5

PLAN STRATÉGIQUE 2005-2008

Au printemps 2005, nous avons adopté notre deuxième plan stratégique pour la période allant du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2008. Après avoir consulté les organismes de réglementation des services financiers et divers intervenants, nous avons défini les priorités stratégiques suivantes pour les trois prochaines années :

- Réglementation des intermédiaires
- Moyens de recours des consommateurs
- Mécanismes de réglementation pour un meilleur partage de l'information
- Information et éducation des consommateurs
- Réglementation des produits

Notre vision : un système de réglementation des services financiers coordonné, harmonisé et simplifié au Canada.

Notre mission : représenter efficacement l'ACOR, le CCRA et les ACVM, favoriser et coordonner proactivement l'élaboration de solutions intersectorielles et intergouvernementales aux enjeux de la réglementation des services financiers.

NOTRE PROCESSUS

Les membres du Forum conjoint ont créé des comités qui s'occuperont des projets associés à chacune des initiatives stratégiques du Forum pour les trois prochaines années. Chaque comité comprend un comité directeur ou un cadre délégué, un président et des représentants de l'ACVM, du CRRRA, de l'ACOR et des ORSAC selon la nature du projet. Chacun des comités doit tout d'abord élaborer un mandat qui orientera ses travaux; tous nos comités ont franchi cette étape.

Chaque comité a élaboré ou est en voie d'élaborer des plans de projet détaillés qui orienteront ses activités. À mesure que celles-ci progresseront, il engagera la participation des intervenants pour que son travail reste pertinent et réponde aux préoccupations des parties intéressées et des autorités de réglementation.

NOS COMITÉS

1. RÉGLEMENTATION DES INTERMÉDIAIRES

Cadre délégué : Jean St. Gelais, Autorité des marchés financiers

Président : Jim Hall, Commission de services financiers de la Saskatchewan

Dans le contexte de la convergence croissante survenue au sein de l'industrie des services financiers au cours de la dernière décennie, la réglementation des services financiers continue d'avoir une envergure sectorielle. À l'heure actuelle, les intermédiaires en assurance et en valeurs mobilières sont assujettis à des régimes de réglementation différents, même si un seul intermédiaire peut être autorisé à commercialiser de l'assurance et des valeurs mobilières.

Par conséquent, une de nos initiatives stratégiques consistera à examiner la réglementation des intermédiaires financiers et recommander des moyens de minimiser les conflits possibles ou le fardeau excessif, tout en préconisant une protection équivalente pour le consommateur. Étant donné la grande portée de cette initiative, on mettra d'abord l'accent sur les intermédiaires qui commercialisent des fonds communs de placement et des contrats individuels à capital variable.

2. MOYENS DE RECOURS DES CONSOMMATEURS

Cadre délégué et président : David Wild, président du Forum conjoint,
Commission de services financiers de la Saskatchewan

Le Réseau de conciliation du secteur financier est issu de la nécessité d'établir un système unique de traitement des plaintes et de règlement des différends pour le secteur des services financiers. À notre avis, il fallait que les consommateurs aient un point d'entrée central pour signaler les plaintes et les différends concernant les fournisseurs de services financiers et obtenir des services de règlement des plaintes et des différends, peu importe où ils vivent, le type de produit financier acheté, l'organisme qui a vendu ce service ou le canal de distribution utilisé.

Nous poursuivons la collaboration avec le Réseau de conciliation du secteur financier et les membres du Financial Services Council of Canada dans les objectifs suivants : définir des normes de rendement applicables au règlement des différends; élaborer des systèmes de mesure et de rapport d'après ces normes; régler les questions en suspens.

3. MÉCANISMES DE RÉGLEMENTATION POUR UN MEILLEUR PARTAGE DES RENSEIGNEMENTS

Cadre délégué : Michael Grist, Financial Institutions Commission de la Colombie-Britannique

Le secteur des services financiers du Canada est un groupe diversifié comprenant des assureurs et des agents d'assurances, des banques, des courtiers en valeurs mobilières, des bourses des valeurs mobilières et des gestionnaires de régime de retraite. Cette initiative vise à trouver des mécanismes de partage plus efficace des renseignements sur les questions d'exécution des règlements et les mesures prises, entre secteurs et territoires de compétence.

4. SENSIBILISATION ET INFORMATION DES CONSOMMATEURS

Cadre délégué : Debbie Lyon, Manitoba Pension Commission
Présidente : Anne-Marie Poitras, Autorité des marchés financiers

Vu la gamme et la complexité croissantes des produits et services financiers offerts aux consommateurs canadiens, on doit leur fournir des renseignements informatifs concernant ces produits et services et l'industrie des services financiers. Les renseignements destinés aux consommateurs doivent être clairs, indépendants et impartiaux. Notre objectif est de créer un inventaire des ressources existantes et de leur contenu. De plus, nous voulons examiner les systèmes mis en place dans d'autres compétences pour informer et sensibiliser les consommateurs. Notre objectif est de formuler des recommandations en vue d'améliorer les renseignements destinés aux consommateurs et la sensibilisation du public au Canada.

5. HARMONISATION DE LA DIVULGATION DES POINTS DE VENTE POUR LES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT ET LES CONTRATS INDIVIDUELS À CAPITAL VARIABLE

Comité directeur : David Wild, président du Forum conjoint et de la Financial Services
Commission de la Saskatchewan
Bob Christie, Commission des services financiers de l'Ontario
Paul Moore, Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

Coprésidents : Susan Silma, Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Grant Swanson, Commission des services financiers de l'Ontario

Le Forum conjoint s'est engagé à continuer les travaux entrepris en vue d'harmoniser la divulgation des points de vente pour les fonds communs de placement et les contrats individuels à capital variable, afin que les personnes qui investissent dans ces produits différents, mais effectivement

semblables, aient accès aux mêmes protections. Ce comité du Forum conjoint élabore un modèle harmonisé pour la divulgation des points de vente dans les secteurs de l'assurance et des valeurs mobilières.

6. RÈGLES POUR INVESTISSEMENT POUR LES FONDS

Cadre délégué : Bob Christie, Commission des services financiers de l'Ontario
Président : Nurez Jiwani, Commission des services financiers de l'Ontario

Lors des consultations sur les lignes directrices pour les régimes de capitalisation, les intervenants ont identifié des problèmes résultant des différences entre les règles de placement régissant les caisses de retraite, les fonds communs de placement, les contrats individuels à capital variable et d'autres types de fonds communs de placement. Une de nos priorités sera donc d'examiner ces différences et de trouver des solutions aux problèmes.

MISES À JOUR

Le Forum conjoint présentera des mises à jour sur l'avancement des initiatives stratégiques susmentionnées dans les prochaines éditions de ce bulletin.

APERÇU DES INITIATIVES ÉNONCÉES DANS NOTRE PLAN STRATÉGIQUE 2002-2005

Le premier plan stratégique du Forum conjoint énonçait ses priorités et initiatives stratégiques pour la période allant du 1^{er} avril 2002 au 31 mars 2005. Voici un aperçu des principales initiatives énoncées dans le plan stratégique 2002-2005 qui sont terminées.

1. HARMONISATION DE LA RÉGLEMENTATION DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT ET DES CONTRATS INDIVIDUELS À CAPITAL VARIABLE

Une des priorités stratégiques du Forum conjoint était et continue d'être d'améliorer, d'harmoniser et de simplifier les déclarations sur les produits dans les secteurs réglementés. Nous nous efforçons encore d'harmoniser les régimes de réglementation des contrats individuels à capital variable et des fonds communs de placement, dans la mesure du possible, pour que les personnes qui investissent dans ces produits différents, mais effectivement semblables, aient accès aux mêmes protections.

En nous fondant sur nos travaux précédents dans ce domaine, en décembre 1999 nous avons publié *Recommandations en matière de changements de la réglementation des fonds communs de placement et des contrats individuels à capital variable*. Le document précisait quinze secteurs où l'harmonisation des règlements afférents aux fonds communs de placement et aux contrats individuels à capital variable était appropriée et justifiée; une autre recommandation a été ajoutée plus tard. Ces recommandations ont été mises en œuvre par les organismes de réglementation des secteurs des valeurs mobilières et de l'assurance. Nous continuons d'accroître l'harmonisation grâce aux activités du Forum conjoint et aux initiatives sectorielles, notamment l'élaboration d'un modèle harmonisé pour la divulgation des points de vente pour les fonds communs de placement et les contrats individuels à capital variable, tel que mentionné ci-dessus.

2. PUBLICATION DE « PRINCIPES ET PRATIQUES RELATIFS À LA VENTE DE PRODUITS ET SERVICES DANS LE SECTEUR FINANCIER »

En janvier 2005, grâce à la participation exhaustive de l'industrie et à la collaboration d'un groupe de travail de l'industrie, nous avons publié des normes de pratique régissant la vente de produits et services par les intermédiaires financiers. Les *Principes et pratiques relatifs à la vente de produits et services dans le secteur financier* (les « normes de pratique ») établissent des normes de professionnalisme et de conduite auxquelles les consommateurs canadiens ont le droit de s'attendre de la part des intermédiaires en services financiers.

Nous avons également publié un *Guide du consommateur concernant les transactions financières*, qui donne une interprétation des Normes de pratique à l'intention des consommateurs et établit des points de repère permettant à ces derniers d'évaluer la conduite des intermédiaires financiers avec lesquels ils font ou envisagent de faire affaire.

Nous avons encouragé les groupes de l'industrie à adopter volontairement ces normes et à continuer de faire valoir leur adoption. Nous sommes ravis de constater que certains groupes de l'industrie les ont adoptées.

Nous espérons que ces normes amélioreront la qualité du service offert aux consommateurs de produits et services financiers.

Les normes de pratique reposent sur huit principes axés sur diverses valeurs fondamentales (intégrité, honnêteté, professionnalisme, clarté et priorité accordée aux intérêts des clients).

On peut consulter les *Principes et pratiques relatifs à la vente de produits et services dans le secteur financier* et le *Guide du consommateur concernant les transactions financières* à l'adresse suivante : www.jointforum.ca.

3. PUBLICATION DES « LIGNES DIRECTRICES POUR LES RÉGIMES DE CAPITALISATION »

Le 28 mai 2004, le Forum conjoint a publié des lignes directrices pour le fonctionnement des régimes de capitalisation. Les lignes directrices énoncent et précisent les droits et obligations des promoteurs de régimes de capitalisation, des participants et des fournisseurs de services, et offrent aux participants aux régimes de capitalisation l'information et l'aide dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées dans le cadre du placement des sommes qu'ils accumulent en vue de leur retraite ou à d'autres fins.

Les lignes directrices ont été publiées au terme d'un processus exhaustif de consultation et d'étude par les autorités de réglementation et les participants de l'industrie, au cours duquel ils ont reçu de nombreux commentaires de la part des différents intervenants.

Les autorités ont prévu une période de transition de 19 mois pour permettre aux promoteurs et aux fournisseurs de services d'apporter les adaptations nécessaires au fonctionnement de leurs régimes de capitalisation. Les promoteurs et les fournisseurs de services ont eu jusqu'au 31 décembre 2005 pour s'assurer que leurs régimes respectent les lignes directrices.

Divers membres et intervenants du Forum conjoint ont mis les lignes directrices en œuvre :

- L'ACOR a adopté les lignes directrices en mai 2004 en tant que *Ligne directrice n° 3, Lignes directrices pour les régimes de capitalisation*. L'ACOR s'attend à ce que les régimes de retraite agréés qui ont des composantes de régimes de capitalisation se conforment aux lignes directrices d'ici le 31 décembre 2005.
- Les membres de l'ACVM ont émis des décrets généraux ou émettent des ordonnances discrétionnaires, exemptant les échanges de fonds communs de placement survenant dans les régimes de capitalisation qui sont conformes aux principaux éléments des lignes directrices des exigences de prospectus et

d'inscription des lois sur les valeurs mobilières. L'ACVM s'attend à inclure ces exemptions dans son règlement national sur les dispenses de prospectus et d'inscription (Règlement 45-106).

- L'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes (ACCAP) a également adopté les lignes directrices et s'attend à ce que toutes ses sociétés membres s'y conforment d'ici le 31 décembre 2005.

Le Forum conjoint prévoit entamer un examen des lignes directrices pour les régimes de capitalisation cet automne, afin d'évaluer dans quelle mesure cette initiative atteint ses objectifs.

PERSONNES-RESSOURCES

Le Forum conjoint a établi un site Web pour améliorer les communications avec les intervenants. Visitez www.jointforum.ca pour obtenir de plus amples renseignements sur le Forum conjoint ou consulter l'une ou l'autre de nos publications.

Si vous avez des questions ou des commentaires, envoyez-nous un courriel à l'adresse jointforum@fSCO.gov.on.ca.

This newsletter is also available in English.